



Zencap

Asset Management

UNE MARQUE



Ofi invest



CHARTRE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE ZENCAP AM

*Financer des entreprises et projets durables en acteur
responsable*

Mars 2021

*Mise à jour en juin 2023**

Le présent document intègre les
attendus du Règlement Européen
2019/2088 dit « SFDR » ou
« Disclosure » (Art. 3 & Art. 4), et de
l'Article 29 - alinéa I de la Loi Energie-
Climat.

* Les mises à jour en date de juin 2023 ont été indiquées dans le texte par « [2023] »

Table des matières

1. Introduction	4
1.1. Qui sommes-nous ?	4
1.2. Les principes qui nous animent	4
1.3. Pourquoi une charte d'Investisseur Responsable ?	5
2. Fondements de notre Politique d'Investissement Responsable	6
2.1. Nos convictions	6
2.2. Nos objectifs	7
2.3. Notre stratégie d'investissement responsable	8
2.4. Notre gouvernance ESG	9
2.4.1. Les fondements	9
2.4.2. Une équipe experte en concertation avec les autres équipes	9
2.4.3. Le comité des risques	10
2.4.4. Les comités du processus d'investissement	10
2.5. Nos engagements	11
2.6. Notre démarche RSE	11
2.7. Périmètre de notre Politique d'Investissement Responsable	11
3. Politique d'intégration des risques de durabilité dans notre démarche d'investissement	12
3.1. Définition et identification des risques de durabilité	12
3.1.1. Socle de la définition et principes généraux	12
3.1.2. Principaux risques de durabilité selon les quatre thèmes ESG	13
3.2. L'intégration ESG à toutes étapes du processus d'investissement	15
3.3. Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG	18
3.4. Le cadre d'analyse : référentiels et enjeux	19
3.4.1. La prise en compte de référentiels reconnus	19
3.4.2. Les enjeux et critères d'analyse	19
3.5. Les sources d'informations pour l'analyse ESG	21
3.6. La gestion des controverses	21
3.6.1. La revue de controverses	21
3.6.2. La veille de controverses	22
4. La recherche d'impact	23
4.1. Des investissements thématiques à impact	23
4.2. La fixation d'objectifs ESG et d'impact	23

5. Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives à la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité.....	25
6. Nos politiques spécifiques.....	27
6.1. Notre Politique Climat et Biodiversité.....	27
6.1.1. Politique Climat.....	27
6.1.2. Politique Biodiversité	29
6.2. Notre politique d'exclusion et de vigilance [2023].....	31
6.2.1. Politique d'exclusion	31
6.2.2. Politique de vigilance	32
6.3. Notre politique d'engagement et de dialogue	33
7. Communication et reporting.....	35
7.1. Communication interne.....	35
7.2. Communication externe et reporting.....	35
7.2.1. Communication publique.....	35
7.2.2. Communication aux clients et prospects éligibles	36

1. Introduction

1.1. Qui sommes-nous ?

Zencap Asset Management a été créée en 2011 en tant que société de gestion spécialiste de la dette privée, c'est-à-dire non cotée. Nous sommes une filiale du Groupe OFI et sommes agréés par l'AMF pour la gestion de FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) ou de mandats.

Nous avons développé des expertises complémentaires sur cette classe d'actifs de la dette privée : la dette d'entreprise, la dette infrastructure, la dette immobilière, la multi-dette privée et autres financements spécialisés. Nous finançons l'économie réelle.

Enfin, nous investissons également via des fonds spécifiques dans des produits listés de titrisation (~10% des encours en décembre 2020).

Dans notre approche d'investissement, la proximité avec les emprunteurs nous est chère. Nous sélectionnons les structures et projets en harmonie avec nos valeurs et nos convictions, à la fois sur les enjeux financiers et « ESG » (environnementaux, sociaux et de gouvernance). Nous nous positionnons en tant que partenaire de long terme.

1.2. Les principes qui nous animent

Zencap AM a formalisé ses principes, au cœur de son action quotidienne :

- **Investir dans la DURÉE**

Nous investissons de l'épargne longue pour le compte de nos clients qui sont aussi nos partenaires. Nous accompagnons nos emprunteurs et partageons leur ambition sur le long terme. Nous inscrivons nos relations, notre métier, et donc nos investissements dans la durée. Cette durabilité s'exprime également par la prise en compte de critères ESG (environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance) dans nos prises de décision et dans le suivi de nos investissements.

- **Se soucier de l'IMPACT**

Nous cherchons à accompagner le développement de sociétés qui intègrent les attentes et enjeux sociétaux dans leur modèle d'affaires ou qui sont prêtes à les intégrer. En d'autres termes, nous souhaitons financer, en accord avec nos convictions, l'économie réelle de demain, celle qui a un impact positif sur l'humain et son environnement.

- **Financer avec ADAPTABILITÉ**

Nous agissons en respectant nos clients et emprunteurs, en prenant en compte le caractère unique de chacun. Notre organisation à taille humaine et notre esprit entrepreneurial nous poussent à répondre à chaque situation avec méthode, pragmatisme et efficacité.

- **Allier EXIGENCE ET ESPRIT D'EQUIPE**

Nous conjugons exigence professionnelle et esprit d'équipe à travers des principes ancrés dans notre façon de travailler : la bienveillance, le respect, l'humilité et l'intégrité.

1.3. Pourquoi une charte d'Investisseur Responsable ?

Les enjeux environnementaux et sociaux, exacerbés par le réchauffement climatique, les inégalités persistantes ou encore les nouvelles aspirations sociétales, touchent l'ensemble des acteurs économiques. Financeur de l'économie, Zencap AM est confrontée à ces enjeux, par les risques qu'ils génèrent, mais suscite aussi des attentes quant à l'orientation de ses financements.

Cette charte explique **les raisons de notre engagement en matière d'investissement responsable et comment cet engagement se matérialise à travers nos politiques et nos méthodes.**

La présente charte, disponible sur notre site internet, a également vocation à répondre aux obligations de transparence du **Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019, dit « SFDR » ou « Disclosure »**, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

- **Art. 3** - la publication d'informations sur notre politique d'intégration des risques de durabilité dans notre processus de décision d'investissement,
 - y compris les risques associés au changement climatique et ceux liés à la biodiversité selon les dispositions de **l'article 29 - alinéa I de la Loi Energie-Climat** du 8 novembre 2019.
- **Art. 4** - la publication des politiques de diligence raisonnable mises en place pour tenir compte des principales incidences négatives (PAI – principal adverse impact) au niveau de Zencap AM en matière de durabilité issues de nos décisions d'investissement.

Zencap AM développe depuis plusieurs années des méthodologies adaptées à nos activités pour prendre en compte les risques de durabilité. Nous réalisons également les meilleurs efforts afin de répondre à ces nouvelles exigences réglementaires. Néanmoins, la disponibilité des données sur nos investissements est encore parcellaire, compte tenu de la classe d'actifs (non coté : dette privée) et de la taille des structures financées, notamment des PME. Nous déployons des moyens pour collecter ces données, il n'en reste pas moins que certains indicateurs ne sont pas calculés par les entreprises ou actifs financés. Nous poussons nos emprunteurs à y remédier mais il s'agit d'une démarche de long court. Nous nous plaçons ainsi dans une approche d'amélioration continue pour renforcer nos méthodologies et reportings sur les enjeux attendus.

2. Fondements de notre Politique d'Investissement Responsable

2.1. Nos convictions

Nous sommes convaincus que la prise en compte des enjeux ESG dans nos démarches d'investissement crée de la valeur à moyen et long terme, que ce soit pour nos investisseurs ou l'emprunteur, grâce à une meilleure gestion des risques et à la considération des attentes sociétales.

Cela se fonde sur plusieurs considérations :

- **L'économie de demain est une économie plus sobre en ressources, davantage orientée vers la recherche de l'intérêt commun.** Au regard des enjeux environnementaux actuels et des aspirations sociales et sociétales, nous sommes convaincus que l'économie de demain est celle de l'efficacité énergétique et de modes de consommation plus durables et équitables. Nous pensons également que les modèles économiques des entreprises sont amenés à évoluer pour, non plus seulement réduire des risques et des externalités négatives, mais aussi apporter des solutions, par leurs activités, à des enjeux sociaux et environnementaux communs.
- **La RSE est créatrice de valeur durable et partagée.** Le déploiement d'une politique RSE adaptée permet à une entité de :
 - Diminuer ses risques opérationnels, juridiques et réputationnels - et donc ses risques financiers - en adoptant un modèle durable, des pratiques responsables et des relations pérennes avec ses parties prenantes.
 - Accroître ses opportunités en fidélisant ou en attirant des talents, en adressant de nouveaux marchés ou de nouvelles attentes, ou en anticipant les évolutions législatives.
 - Répondre aux enjeux sociétaux (climat, biodiversité, inégalités...) et donc répondre aux attentes des parties prenantes, y compris la société civile. Cette approche permet à l'entreprise ou au projet de conserver sa « licence to operate »¹.
 - Disposer de bases saines et robustes pour aller plus loin, se positionner comme un apporteur de solutions à des enjeux sociétaux et être le leader de demain.
- En tant qu'investisseurs et financeurs, **nous pensons avoir la responsabilité d'orienter les capitaux** vers les entreprises et les projets vertueux sur les plans sociaux et environnementaux, et vers les apporteurs de solutions aux enjeux globaux définis par les Objectifs de Développement Durable (ODDs) de l'ONU. Nous estimons que financer des sociétés en harmonie avec nos valeurs est vecteur de confiance et gage de réussite. Nous pensons que notre métier nécessite des relations de proximité, saines et de long terme. Le partage d'un haut niveau d'exigence en matière d'éthique des affaires et d'un même sens des responsabilités est donc un prérequis.

¹ Novethic indique que cette expression anglo-saxonne « pourrait se traduire littéralement par "autorisation d'exploiter un site" mais [qu'] elle recouvre en réalité des enjeux beaucoup plus importants et subtils qu'une simple autorisation légale pour les entreprises. Il s'agit pour elles de mériter le droit d'exercer leur métier. Concrètement pour des raisons politiques, économiques, culturelles ou environnementales, de rejet des populations locales, elles peuvent être obligées de quitter un territoire ou de renoncer à s'implanter dans un autre ». Novethic.fr, consulté le 09/09/2020

2.2. Nos objectifs

Nous sommes un investisseur engagé et avons mis en place une politique d'investissement responsable, en poursuivant plusieurs objectifs :

- **Affirmer nos principes et nos convictions**, énoncées dans la section précédente, en étant moteur de l'investissement responsable à travers nos financements et investissements.
- **Maîtriser nos risques et prendre des décisions de financement éclairées** : l'analyse conjuguée des éléments financiers et extra-financiers permet d'acquérir une meilleure vision globale de l'emprunteur potentiel, d'identifier des risques ou des opportunités qui ne peuvent être déduits des états comptables et financiers. L'analyse ESG permet à ce titre de réduire la volatilité des portefeuilles et d'améliorer leur qualité.
- **Saisir des opportunités tout en répondant aux enjeux sociétaux** : le financement d'entreprises ou de projets qui adressent de nouveaux marchés à la fois porteurs et durables (ex : modes de consommations responsables) ou qui sont apporteurs de solutions à des enjeux sociétaux (ex : mobilité durable, énergies renouvelables, éducation inclusive, accès aux soins), est vecteur de performance.
- **Répondre aux attentes** croissantes de nos actionnaires et clients investisseurs, mais aussi des salariés, de nos partenaires d'affaires ou plus généralement de la société civile, cela avec conviction et transparence.
- **Accompagner les emprunteurs dans une démarche de progrès en matière de RSE**, à travers une approche de « gagnant-gagnant », par le questionnement, la proposition de pistes d'amélioration, le suivi et l'échange de bonnes pratiques.

Nous cherchons ainsi à financer :

- des entreprises ou projets responsables,
- qui s'appuient sur des modèles pérennes,
- qui évoluent dans des écosystèmes durables,
- ou qui s'inscrivent dans une démarche de progrès en la matière,

....et dès que l'opportunité se présente

- des sociétés ou projets apporteurs de solutions aux enjeux collectifs d'aujourd'hui et aux Objectifs de Développement Durable (ODDs) de l'ONU.

2.3. Notre stratégie d'investissement responsable

Notre stratégie d'investisseur responsable consiste à appliquer des approches complémentaires et à intégrer des critères forts de durabilité dans toutes les dimensions de notre gestion d'actifs, c'est-à-dire à toutes les étapes de nos processus de financement.

Notre stratégie combine ainsi les **quatre approches complémentaires suivantes** :

- **Des exclusions** thématiques, sectorielles et normatives (cf. [6.2](#) Notre politique d'exclusion).
- **L'intégration** de l'analyse ESG (cf. [3.2](#) L'intégration ESG à toutes étapes du processus d'investissement).

L'engagement auprès des emprunteurs (cf. [0](#))

2.3.1. Politique de vigilance

Zencap AM applique un engagement particulier, au-delà de la politique d'exclusion, auprès de sociétés exposées aux énergies fossiles et à l'huile de palme dans leur chaîne de valeur.

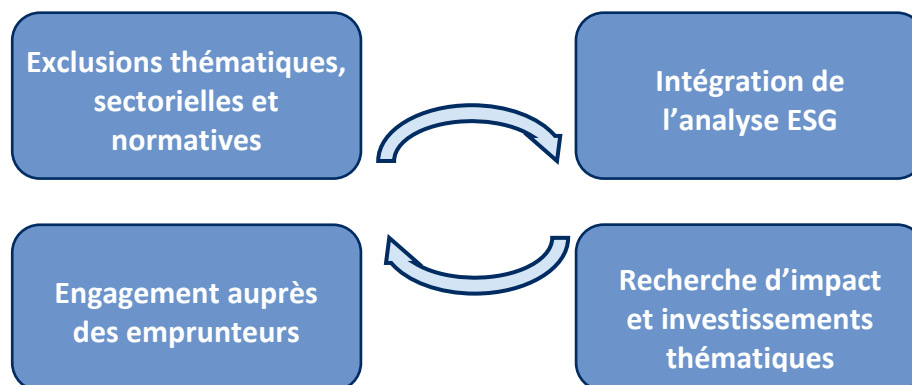
Par ailleurs, la politique de vigilance de Zencap AM cible les secteurs dont la matérialité des enjeux climat est reconnue comme particulièrement élevée. Neuf secteurs font ainsi l'objet d'un contrôle renforcé lors de la décision de financement ainsi que d'un suivi rapproché tout au long de la vie du financement. Ces neuf secteurs ont été identifiés en cohérence avec l'univers de financement de Zencap AM,

- soit du fait de leur forte contribution aux émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau planétaire :
 - Energie-électricité
 - Transport
 - Agro-industrie
 - Chimie
 - Mines et métaux
 - Construction et ciment
 - Textile
- soit du fait de leur forte croissance :
 - Numérique et télécoms
 - Technologies « de transition »

Une entreprise opérant dans un secteur listé dans cette politique de vigilance voit son niveau de matérialité climat automatiquement classé en « élevé » (niveau le plus haut de l'outil dédié de Zencap AM « Climatrice »). De ce fait, un processus de financement particulier est adopté, fonction également de la maturité et de la capacité de dialogue de l'emprunteur (cf. « Stratégie climat » de Zencap AM). Concernant la ligne métier de Zencap AM des financements immobiliers, un processus ESG spécifique a été mis en place.

L'ensemble de ces secteurs de vigilance sont détaillés dans la Politique d'Exclusion et de Vigilance de Zencap AM publiée sur le site internet.

- Notre politique d'engagement et de dialogue).
- La **recherche d'impact**, y compris les **investissements thématiques** (approche appliquée à une sélection de fonds, ex : Fonds « Rebond Tricolore » ou « Zencap Energy Transition Debt III », cf. 4_La recherche d'impact).



Cette stratégie se décline dans les politiques de gestion associées à chaque fonds. Ainsi, depuis plusieurs années, Zencap AM s'efforce de :

- Financer des émetteurs ayant un niveau de maturité ESG jugé satisfaisant,
et / ou
- Financer les émetteurs avec un **bon potentiel d'amélioration** sur les enjeux ESG.

2.4. Notre gouvernance ESG

2.4.1. Les fondements

L'ensemble des politiques et procédures décrites dans notre Charte d'Investisseur Responsable est **porté et validé par la Direction Générale** de Zencap AM.

Le respect de leur application incombe à **tous les salariés de Zencap AM**, y compris la Direction Générale, les équipes de gestion (directeurs d'investissement, chargés d'investissement et analystes crédit), l'équipe de « Risk Management - ESG » et le contrôle interne (RCCI).

L'ensemble des équipes a ainsi été formé à notre démarche d'investisseur responsable et est régulièrement sensibilisé à ces enjeux. L'investissement responsable fait aujourd'hui partie de la culture de Zencap AM.

2.4.2. Une équipe experte en concertation avec les autres équipes

Les risques de durabilité font partie de l'approche risque générale de Zencap AM. L'équipe « **Risk management (RM) – ESG** », constituée aujourd'hui de quatre personnes, est ainsi en charge de la mise en œuvre de la démarche ESG dans le processus d'investissement (ex : analyse ESG), du suivi ESG des emprunteurs (ex : reporting) et du dialogue sur ces sujets avec les parties prenantes (clients, partenaires, emprunteurs, actionnaires), **en concertation avec les autres équipes**.

Elle est aussi responsable du développement de l'approche ESG et des méthodologies. L'implémentation de toute nouvelle politique, procédure ou méthodologie en matière ESG est validée par la Direction Générale.

Si l'équipe RM – ESG est indépendante de la gestion, la démarche ESG est le fruit d'un travail d'équipe à toutes les étapes du processus d'investissement et dans le suivi des emprunteurs. Le processus de due diligence ESG, la définition d'objectifs ESG dans les conditions de financement (le cas échéant) ou encore l'analyse du

reporting ESG sont en effet de l'initiative de l'équipe RM-ESG, mais toujours en étroite concertation avec les équipes de gestion.

Zencap AM s'appuie ainsi sur ses ressources internes pour mener ses due diligences ESG mais l'analyse se nourrit, dès que cela est possible, de rapports d'experts externes (ex : rapport d'étude d'impact environnemental dans le cadre du financement d'infrastructure, ou « second party opinion » dans le cadre d'un « green bond »). Nous nous réservons également l'opportunité de faire appel ponctuellement à des prestataires externes spécialisés lorsque nécessaire.

2.4.3. Le comité des risques

Un **comité des risques** financiers et extra-financiers se réunit trimestriellement. Ce comité se compose des équipes RM – ESG et RCCI et de la Direction Générale. Il a pour but de présenter à la Direction Générale le reporting trimestriel des risques, de passer en revue les actualités sur les enjeux de risques et ESG et de prendre des décisions éclairées, le cas échéant.

2.4.4. Les comités du processus d'investissement

La bonne application des politiques et engagements de Zencap AM présentés dans cette Charte tout au long du processus d'investissement est vérifiée et validée par les différents comités qui jalonnent ce processus, en particulier le **Comité Crédit** (décision intermédiaire) et le **Comité d'Investissement** (décision finale) qui comprennent notamment les membres de la Direction Générale. Le Directeur RM - ESG, le Responsable ESG ainsi que les directeurs d'investissement et chargés d'investissement soutenant le dossier participent également à ces comités. Le RM – ESG dispose d'un droit de veto.

Le fonctionnement de ces comités ainsi que leurs règles de décision sont strictement encadrés par une procédure interne dédiée. Chaque comité fait l'objet d'un compte rendu.

2.5. Nos engagements

Zencap AM s'engage naturellement à respecter cette présente politique d'Investisseur Responsable.

En particulier, **nous nous engageons à :**

- Intégrer notre démarche ESG dans nos processus d'investissement, de décision et de suivi,
- Faire preuve de transparence quant à cette démarche, son évolution et ses résultats.

Zencap AM est à ce titre signataire des **Principes pour l'investissement responsable (PRI)**². Nous nous engageons ainsi également à **respecter ses six principes :**

- 1) Prendre en compte les questions ESG dans nos processus de décisions en matière d'investissement.
- 2) Prendre en compte les questions ESG dans nos politiques et nos pratiques d'actionnaires.
- 3) Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- 4) Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- 5) Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer notre efficacité.
- 6) Rendre compte de nos activités et de nos progrès dans l'application des PRI.

Zencap AM, n'étant pas actionnaire, adaptera le principe n°2 au contexte de son activité de dette privée.

2.6. Notre démarche RSE

Par devoir d'exemplarité et par soucis de cohérence, **notre politique d'Investisseur Responsable s'accompagne d'une démarche de RSE** déployée au niveau du groupe OFI. Celle-ci couvre les enjeux liés aux collaborateurs (bien-être au travail, développement professionnel, intéressement aux bénéfices...), les impacts environnementaux (gestion éco-responsable du bâtiment, éco-gestes...) et les actions solidaires (soutien à des actions caritatives dont l'arrondi de salaires au profit d'associations, mécénat et dons).

2.7. Périmètre de notre Politique d'Investissement Responsable

La présente politique s'applique à **l'ensemble de la gestion en dette privée de Zencap AM**.

Les produits de titrisation, en dehors de ce périmètre, représentent environ 10 % des encours en décembre 2020, essentiellement de la gestion de trésorerie en attente de déploiement en dette privée. Ils agrègent des quantités importantes de sous-jacents. Cette granularité complique la collecte d'informations. On constate une réelle volonté d'amélioration sur les sujets ESG mais l'approche ESG utilisée dans la sélection des sous-jacents par les managers/servicers se limite actuellement principalement à une exclusion de secteurs.

² Les six Principes pour l'Investissement Responsable sont un ensemble de principes d'investissement volontaires qui proposent un éventail d'actions possibles afin d'incorporer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les pratiques d'investissement. Ces Principes ont été développés par des investisseurs sous la conduite des Nations Unies (ONU). Ils ont remporté l'adhésion d'une base mondiale de signataires représentant la majorité des actifs gérés par des professionnels.

3. Politique d'intégration des risques de durabilité dans notre démarche d'investissement

Cette partie répond en particulier à l'Article 3 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019, dit « SFDR ».

Notons que Zencap AM adopte la même démarche d'intégration des risques en matière de durabilité dans ses conseils en investissement à toutes les phases du financement (le conseil en investissement représente moins de 10 % du chiffre d'affaires de Zencap AM de manière structurelle).

3.1. Définition et identification des risques de durabilité

3.1.1. Socle de la définition et principes généraux

Selon le règlement européen "SFDR", **un risque en matière de durabilité** est « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Les facteurs de durabilité sont « les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption ». Ces derniers font partie de ce que nous appelons plus largement « enjeux ESG ».

Nous avons classé les risques de durabilité de la même manière que les enjeux « ESG » (Environnement, Social & Gouvernance) que nous analysons, en quatre thèmes principaux :

- Gouvernance
- Social
- Environnement
- Sociétal

De manière générale, les risques de durabilité avec des conséquences financières directes sur l'emprunteur comprennent **quatre types de risques** :

- **Risque de réputation** : risque de pertes financières directes ou indirectes dues à une dévalorisation de la marque ou de l'image de l'emprunteur produisant un impact négatif sur la composante immatérielle de sa valeur.
- **Risque juridique** : risque de pertes financières directes ou indirectes dues soit à la condamnation de l'emprunteur par une juridiction en raison de ses pratiques, soit au manque d'anticipation par l'entreprise d'une nouvelle régulation dans un pays.
- **Risque sur la production** : risque de pertes financières directes ou indirectes dues à l'impact sur les processus de production des biens ou services de l'emprunteur.
- **Risque de perte d'opportunité** : risque de pertes financières indirectes dues à l'absence de positionnement sur de nouveaux marchés liés au développement durable permettant d'assurer le développement à long terme de l'emprunteur.

Notons que les risques de durabilité comprennent également ceux qui n'ont pas de conséquences financières directes sur l'emprunteur à court terme mais qui sont susceptibles d'avoir un impact significatif sur les parties prenantes.

Ces risques liés aux emprunteurs représentent des risques pour Zencap AM à la fois financiers -le risque de pertes financières se traduisant en risque de solvabilité- et réputationnels. Zencap AM y porte donc toute son attention.

3.1.2. Principaux risques de durabilité selon les quatre thèmes ESG

GOUVERNANCE

Nous considérons les enjeux de gouvernance comme fondamentaux ; ils touchent à la formalisation des pouvoirs, donc aux fondations de l'organisation, celles-ci doivent être saines pour envisager tout développement. Ils concernent les politiques et procédures centrales, et constituent à ce titre le premier niveau de gestion des risques, dont ceux de durabilité. Leur bonne gestion se pose comme un prérequis à toute démarche avancée de RSE.

La mauvaise gestion de ces enjeux se caractérise par la concentration des pouvoirs de direction et de surveillance, des contre-pouvoirs insuffisants ou de mauvaise qualité, de mauvaises pratiques managériales, une organisation inadaptée, le manque de lignes directrices quant aux comportements attendus ou encore le manque de formalisation des politiques clés. Les risques qui en découlent sont des prises de décision contraires à l'intérêt de l'entité, la survenance de comportements déviants (ex : corruption), et donc plus généralement la déstabilisation de l'entité.

SOCIAL

Nous portons une grande vigilance aux enjeux sociaux qui regroupent les sujets liés au capital humain. L'adhésion des salariés à un projet, leur motivation, l'adéquation de leurs compétences, la maîtrise des risques de santé & sécurité, leur traitement juste et équitable sont autant de facteurs de réussite d'une organisation. Le manque de maîtrise de ces enjeux peut résulter en des risques de pertes de talents, de manque d'attractivité, de conflits sociaux ou encore de manque d'engagement avec des répercussions immédiates sur la pérennité de l'organisation.

Une attention particulière sera portée au respect des huit conventions fondamentales de l'OIT sur la liberté syndicale et la négociation collective, la lutte contre le travail forcé, le travail des enfants, et les discriminations, et l'égalité de rémunération.

Pour chaque emprunteur potentiel, nous sélectionnons et analysons les enjeux et risques de durabilité sociaux les plus matériels dans le contexte de celui-ci. Le processus d'identification des enjeux est décrit dans la section « Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG » ([Q](#))

Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG).

ENVIRONNEMENT

Les risques liés au changement climatique ou liés à la perte de biodiversité dont des effets sont déjà perceptibles, les risques de pollution des sols ou de l'eau ou encore les risques liés à une mauvaise gestion des ressources (eau, énergie, bois, etc.) sont devenus incontournables. Ils sont susceptibles de bousculer les activités, de perturber l'approvisionnement des sociétés en matières premières, de limiter les débouchés ou de rendre impropres certaines activités même de l'organisation. Zencap AM y porte donc la plus grande attention.

Les risques physiques et de transition liés au réchauffement climatique ainsi que les risques liés à la biodiversité sont détaillés dans « Notre Politique Climat et Biodiversité » ci-après ([6.1](#) Notre Politique Climat et Biodiversité).

Pour chaque emprunteur potentiel, nous sélectionnons et analysons les enjeux et risques de durabilité environnementaux les plus matériels dans le contexte de celui-ci.

SOCIÉTAL

Les activités d'un emprunteur sont susceptibles d'être impactés par ses parties prenantes externes (ex : fournisseurs, clients, communautés locales, riverains, locataires, etc.) ou de les impacter. Cela peut se matérialiser par des risques de rupture d'approvisionnements, de perte de clients, de conflits juridiques, de blocages de sites, qui peuvent remettre en cause la pérennité de certaines activités. Zencap AM y est particulièrement vigilant.

Les sources de risques sociétaux étant particulièrement vastes, Zencap AM s'adapte à chaque emprunteur potentiel. Aussi, sur cette thématique, nous regardons également particulièrement les opportunités d'impacts positifs (ex : produits verts).

Pour chaque emprunteur potentiel, nous sélectionnons et analysons les enjeux et risques de durabilité sociétaux les plus matériels dans le contexte de celui-ci

3.2. L'intégration ESG à toutes étapes du processus d'investissement

Les risques de durabilité et enjeux ESG sont pris en compte **à toutes les étapes du processus d'investissement** :

- **Dès le sourcing des dossiers**
 - Les équipes d'investissement, assistées si besoin de l'équipe RM - ESG, vérifient en amont du « comité pipeline » le respect par l'emprunteur de nos principes d'investissement, notamment le respect de nos politiques d'exclusions thématiques, sectorielles et normatives (cf. 6.2 Notre politique d'exclusion).
 - Les sociétés ou projets apporteurs de solutions à des enjeux sociétaux ou contributeurs aux ODDs (Objectifs de Développement Durable de l'ONU) seront accueillis particulièrement favorablement.
- **Pendant la phase de due diligence** : une analyse ESG est menée systématiquement.
 - Elle comprend une revue de controverses, l'identification et la sélection des enjeux ESG les plus matériels et l'évaluation de la gestion par l'emprunteur potentiel de cette sélection d'enjeux.
 - Une attention sera portée à ce que les activités de l'emprunteur potentiel ne soient pas contraires aux ODDs. L'analyse peut être complétée dans le cadre de certains financements ou de certains fonds, notamment ceux qui suivent une démarche d'impact, par une évaluation qualitative de l'impact de l'emprunteur au regard du référentiel des ODDs.
 - Une note ESG, intégrée à la note d'investissement, est préparée en amont des comités de décision ; celle-ci comprend notamment le niveau de maturité globale de l'emprunteur potentiel.
 - Notre analyse se fonde notamment sur les échanges avec l'emprunteur potentiel par le biais du questionnaire ESG de Zencap AM envoyé à cette étape (puis annuellement en cas d'investissement) ou encore via des entretiens afin d'affiner notre perception des démarches.

Ces éléments sont développés dans la section suivante « Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG » ([Q](#)

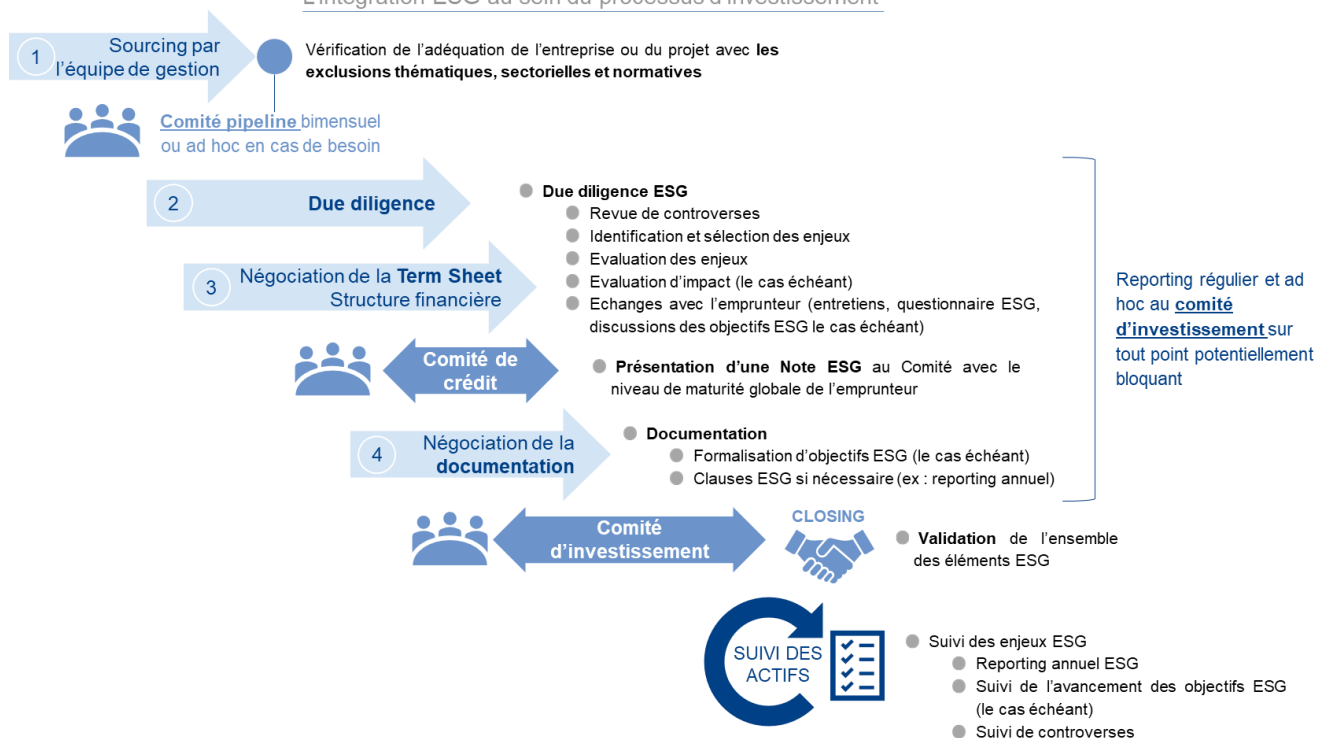
Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG).

- **Pendant la phase de négociation des termes du financement**
 - Dans le cadre de certains fonds, notamment ceux ayant une vocation d'impact, Zencap AM peut fixer, en étroite collaboration avec l'emprunteur, des objectifs de durabilité, de progrès et d'impact sur des enjeux ESG. Selon le contexte d'investissement, des clauses ESG peuvent également être intégrées dans la documentation finale (ex : engagement de reporting ESG annuel, formalisation des objectifs ESG).

- **Tout au long de la vie du financement**

- Zencap AM demande aux emprunteurs de fournir un reporting ESG annuel sur la base du questionnaire ESG de Zencap AM. Ce reporting permet de faire le point, au moins annuellement, sur l'avancement de l'emprunteur en matière de RSE et donne l'opportunité d'échanger avec ce dernier. Il alimente également, le cas échéant, les reportings ESG des fonds.
- Une veille des controverses est assurée.
- L'avancement des objectifs ESG est également revu annuellement, le cas échéant.

L'intégration ESG au sein du processus d'investissement



Le processus de suivi décrit ci-dessus implique à la fois les équipes de gestion, l'équipe RM-ESG ainsi que les membres des comités décisionnaires (cf. 2.4 Notre gouvernance ESG).

En tant qu'interlocuteurs privilégiés des emprunteurs, les analystes et gérants mènent la collecte d'informations ESG, avec l'appui de l'équipe Risk Management (RM) – ESG.

Les sujets ESG et risques de durabilité sont abordés dans les **comités de décision** (et notamment comités de crédit et d'investissement). Lors de ces comités, l'équipe RM - ESG expose auprès de la gestion et de la Direction Générale les conclusions de la due diligence ESG, les informations manquantes éventuelles, les points forts et points de vigilances, et le cas échéant, les sujets sur lesquels Zencap AM peut accompagner l'emprunteur dans une démarche de progrès, notamment par l'intermédiaire d'objectifs. Par ailleurs, les membres des comités s'assurent avant investissement que l'analyse des risques de durabilité est suffisante et que les engagements ESG liés au(x) fonds concerné(s) par le financement sont respectés.

Une évaluation insuffisante de l'emprunteur potentiel et l'absence de perspectives de progrès mènent à l'abandon du projet de financement sur décision du comité concerné.

3.3. Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG

L'analyse ESG fait partie intégrante du processus de due diligence, pour chaque nouveau projet de financement.

Une analyse ESG (enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance) est menée systématiquement en cohérence avec les enjeux ESG matériels de l'emprunteur potentiel.

Le processus de Due Diligence ESG quel que soit le type d'emprunteur, comprend *a minima* les éléments suivants, après vérification du respect de notre politique d'exclusion au moment du sourcing :

- **Une revue de controverses** : un niveau de controverses fort sans perspectives de progrès mène à l'abandon du projet de financement. La méthodologie est abordée dans la section « La gestion des controverses » (3.6 La gestion des controverses).
- L'identification et la sélection des enjeux ESG les plus matériels dans le contexte de l'emprunteur potentiel.
 - Cette sélection est le résultat d'une **analyse de matérialité** pour chaque enjeu, c'est à dire des risques susceptibles d'impacter l'emprunteur potentiel (risques de réputation, juridiques, réputationnels et de perte d'opportunité) mais aussi ses parties prenantes, ainsi que du potentiel de l'emprunteur à générer des impacts positifs, c'est-à-dire de contribuer à des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux (ex : contribution potentielle aux ODDs). La matérialité est ainsi liée aux risques de durabilité sans s'y cantonner (principes de double matérialité et d'impact).
- **Le contexte de l'emprunteur** influence également significativement l'appréciation : les activités, le niveau de maturité du secteur, la taille de société ou d'actif, les implantations géographiques, le niveau de croissance.
 - En particulier, le niveau de risque lié à l'**exposition géographique** est évalué. L'exposition concerne l'emprunteur lui-même mais aussi sa chaîne de valeur (ex : sous-traitants, marchés). Ce risque est analysé selon des indicateurs d'agences internationales (ex : Transparency International) sur les risques pays (corruption, droits humains, respect des conventions de l'OIT, etc.). Selon les risques identifiés comme liés l'exposition géographique, l'analyse de certains enjeux sera approfondie.
 - La matérialité des enjeux est évaluée selon une **échelle à trois niveaux** : Faible, Moyenne et Haute. L'analyse portera en priorité sur les enjeux de matérialité moyenne ou forte.
- **L'évaluation de la gestion par l'emprunteur potentiel des enjeux matériels**. Cette analyse est réalisée selon une méthodologie interne robuste fondée sur les recommandations de place et normes internationales.
 - La gestion des enjeux est évaluée selon les éléments suivants : politiques et engagements, objectifs, systèmes de gestion, suivi et évolution des résultats. L'évaluation se traduit par un niveau de maturité attribué à chaque enjeu analysé selon une **échelle qualitative à cinq niveaux** :
 - ***** Leader – Pratiques exemplaires
 - **** Impliqué – Bonnes pratiques
 - *** Suiveurs – Pratiques standard
 - ** Incertain – Faibles pratiques
 - * En retard – Pratiques insuffisantes
 - Dans le cadre de certains fonds, notamment ceux avec une vocation d'impact, l'analyse est complétée par une **évaluation qualitative de l'impact de l'emprunteur sur le référentiel des ODDs**. L'intentionnalité de l'emprunteur à répondre aux ODDs est ainsi analysée, de même que les indicateurs suivis et les résultats observés. Les impacts négatifs sur d'autres ODDs sont aussi observés avant d'apporter une conclusion sur le niveau d'impact de l'emprunteur potentiel.

- **La synthèse de l'évaluation est formalisée** dans une Note ESG, qui comprend notamment :
 - La revue des éléments du process ESG
 - Le niveau de maturité globale de l'emprunteur potentiel selon l'échelle d'évaluation qualitative présentée ci-dessus, avec une opinion générale.
 - Les points forts de l'emprunteur potentiel et les points d'attention et axes de progrès si nécessaire.
 - Une matrice de risque sur laquelle nous plaçons les enjeux en fonction de la matérialité et de leur niveau de gestion.

3.4. Le cadre d'analyse : référentiels et enjeux

3.4.1. La prise en compte de référentiels reconnus

Les méthodologies et critères d'analyse de Zencap AM s'appuient sur des textes fondateurs, conventions, normes ou référentiels reconnus en France ou à l'international.

Notre approche ESG se fonde ainsi sur les textes internationaux liés au Développement Durable, notamment le Pacte Mondial de l'ONU, les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, les principes directeurs de l'OCDE ou encore les conventions fondamentales de l'OIT (organisation internationale du travail), sur les principes d'organisations internationales (ex : Global Reporting Initiative, PRI, SASB, IFC), sur les recommandations d'organisations professionnelles (France Invest, AFG, FFA, Euro PP, Afep-Medef) ou celles d'organismes spécialisés (ex : TCFD pour le climat, INREV ou GRESB dans l'immobilier).

A ce titre, les questionnaires ESG envoyés aux emprunteurs sont propres à Zencap AM mais s'appuient sur les meilleures pratiques de place et sur ces textes reconnus.

Selon le profil de l'emprunteur, nous avons développé des questionnaires ESG adaptés (corporates, actifs immobiliers, promoteurs, etc.) qui s'appuient sur les recommandations qui leur sont les plus pertinentes.

3.4.2. Les enjeux et critères d'analyse

Les enjeux de gouvernance décrits ci-dessous sont systématiquement analysés quel que soit le profil de l'emprunteur potentiel (l'analyse portera sur l'emprunteur dans le cas d'un financement « corporate » ou sur le « sponsor » dans le cas d'un financement d'actifs). En effet, le socle de bonnes pratiques attendues dans ce domaine est indépendant de la nature des activités.

Concernant les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux, nous sélectionnons et analysons pour chaque emprunteur potentiel les enjeux les plus matériels, selon le processus décrit précédemment dans la section « Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG » ([Q](#)

Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG).

Chacun des enjeux présentés ci-dessous est décliné en indicateurs. Notons que dans le cas du financement d'actifs immobiliers ou d'infrastructure, l'analyse portera sur 1) les actifs et, 2) le cas échéant, sur le « sponsor ». Les enjeux et critères analysés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évolution des normes et des recommandations.

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Les principaux enjeux analysés par Zencap AM en matière de gouvernance sont les suivants :

- Structure de gouvernance (ex : composition et fonctionnement des instances de gouvernance)
- Ethique des affaires (ex : politique anti-corruption, politique de gestion des données)
- Politique RSE (ex : formalisation, plan d'actions) et/ou Politique d'investissement responsable (ex : suivi d'indicateurs ESG sur le portefeuille d'actifs).

ENJEUX SOCIAUX

Les principaux enjeux couramment analysés par Zencap AM en matière sociale sont les suivants :

- Evolution des effectifs, emploi et diversité des effectifs
- Qualité des relations sociales
- Gestion du capital humain et des compétences
- Santé-sécurité et bien-être

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les principaux enjeux couramment analysés par Zencap AM en matière environnementale sont les suivants :

- Politique environnementale, système de management environnemental et risques liés au changement climatique (risques physiques et de transition)
- Impacts directs ou indirects de l'emprunteur potentiel ou de ses actifs sur l'environnement, notamment les enjeux liés aux émissions carbone, aux consommations énergétiques, aux énergies renouvelables, aux consommations de matières premières, aux consommations d'eau, à la production de déchets et d'emballage, aux rejets toxiques, à la protection de la biodiversité, ou encore à l'économie circulaire
- Gestion responsable des bâtiments (ex : qualité environnementale du bâti, gestion responsable de l'actif)
- Part du chiffre d'affaires « vert », notamment dans le cadre du label « Greenfin ». Zencap est également en train de structurer sa démarche au regard de la Taxonomie Verte Européenne.

ENJEUX SOCIETAUX

Les principaux enjeux couramment analysés par Zencap AM en matière sociétale sont les suivants :

- Politique d'achat responsable et pratiques sociales et environnementales dans la chaîne d'approvisionnement
- Développement de produits, services ou actifs éco-responsables, « verts » ou à vocation sociale
- Dialogue avec les communautés locales et/ou les occupants des actifs immobiliers le cas échéant
- Protection des données personnelles
- Accès aux produits et services

3.5. Les sources d'informations pour l'analyse ESG

Les sources d'informations pour alimenter le processus d'analyse ESG sont de différentes natures :

- Données ESG collectées à travers le questionnaire ESG de Zencap AM (ou équivalent)
- Entretiens qualitatifs avec les emprunteurs
- Rapport Annuel, Rapport RSE, Reporting RSE/ESG
- Charte d'Éthique des affaires
- Autres documents publics ou internes (politique RSE, composition du Conseil, organigramme, tableau de bord RH, autres tableaux de pilotage, Code de conduite fournisseurs, certifications, etc.)
- Rapports externes de due diligence (due diligence juridique, rapport d'impact environnemental, etc.)
- Labels ou évaluations externes (B-Corp, Ecovadis, Second Party Opinion, etc.)
- Recherche thématique et sectorielle (brokers, ONGs, etc.)
- Bases de données externes (Transparency International, Global Risk Profile, INSEE, Assurance Maladie, etc.).
- Données disponibles publiquement telles que blogs, sites internet etc. reflétant les avis des parties prenantes sur l'emprunteur

3.6. La gestion des controverses

Les controverses sont des événements, relayés par des media, affectant négativement, du fait de l'emprunteur, l'une de ses parties prenantes (salariés, clients, fournisseurs, investisseurs, communautés locales, société civile, régulateurs, environnement).

Les controverses sont susceptibles d'entamer la réputation de l'emprunteur, et *in fine*, celle de l'investisseur avec des conséquences potentiellement significatives sur l'activité.

Zencap AM gère les controverses liées aux emprunteurs par deux biais :

- Une revue de controverses est menée systématiquement en phase de due diligence, elle permet de confronter les déclarations et engagements de l'entreprise à ses pratiques et événements, volontaires ou accidentels.
- Une veille de controverses et d'incidents des emprunteurs en portefeuille est assurée.

3.6.1. La revue de controverses

La revue est menée au regard des principales conventions internationales, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la déclaration des principes fondamentaux et des droits du travail de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) et les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Le niveau de controverses est évalué en fonction de leur fréquence et de leur intensité, c'est-à-dire de l'impact de l'événement sur l'emprunteur et ses parties prenantes, en tenant compte des mesures de remédiation engagées. La responsabilité présumée de l'emprunteur, l'étendue géographique de l'incident, le nombre de victimes potentielles, s'il s'agit d'un cas isolé, sont des éléments pris en compte.

Le niveau est défini sur une échelle à quatre niveaux, RAS (pas de controverse significative relevée), faible, moyen, fort selon la grille suivante.

Niveau de controverse de l'emprunteur selon la fréquence et l'intensité des événements

	Intensité faible	Intensité moyenne	Intensité forte
Fréquence faible	FAIBLE	FAIBLE	MOYEN
Fréquence moyenne	FAIBLE	MOYEN	FORT
Fréquence élevée	MOYEN	FORT	FORT

La revue est principalement réalisée par une recherche de mots clés sur des moteurs de recherche.

Des enquêtes de réputation peuvent compléter la revue.

Un niveau de controverse fort et l'absence de perspectives de progrès mènent à l'abandon du projet de financement.

3.6.2. La veille de controverses

Les emprunteurs en portefeuille font l'objet d'un système d'alerte de nouvelles en cas d'articles publiés sur internet. De plus, l'ensemble des équipes de Zencap AM lit régulièrement la presse. Enfin, les contacts réguliers avec les emprunteurs permettent de suivre leur actualité.

4. La recherche d'impact

Zencap AM a entrepris une démarche d'impact sur une sélection de fonds. Cette recherche d'impact se traduit par deux biais :

- Des investissements thématiques à impact
- La fixation d'objectifs ESG et d'impact

4.1. Des investissements thématiques à impact

Zencap AM entend développer les investissements thématiques qui répondent à des enjeux sociétaux, notamment les apporteurs de solutions ou les contributeurs aux ODDs (Objectifs de Développement Durable de l'ONU).

Face au dérèglement climatique et une planète de plus en plus menacée, la transition écologique et énergétique est l'une des priorités que nous souhaitons adresser (ODD 7 et ODD 13). Nous finançons ainsi les entreprises et projets engagés de manière positive dans la transition sociale, écologique et environnementale. C'est aujourd'hui le cas notamment de notre fonds Zencap Energy Transition Debt III, labélisé Greenfin, investi en priorité dans les énergies renouvelables (photovoltaïque et éolien) et dont la quantité d'émissions carbone évitées grâce au financement des différents projets est mesurée.



SDG 7: Ensure access to affordable, reliable, sustainable and modern energy for all



SDG 13: Take urgent action to combat climate change and its impacts

Zencap AM pourra à l'avenir fixer des priorités d'investissement alignées sur d'autres ODDs. Nous cherchons d'ores et déjà à aligner les objectifs fixés avec les emprunteurs avec des ODDs (cf. ci-dessous).

4.2. La fixation d'objectifs ESG et d'impact

Zencap AM a souhaité intégrer à la politique de plusieurs fonds récents une dimension d'impact par la fixation d'objectifs ambitieux et suivis, qui adressent des enjeux sociétaux. Une démarche que Zencap souhaite développer.

C'est notamment systématiquement le cas de notre fonds « Rebond Tricolore » lancé en 2020, fonds qui s'inscrit par ailleurs dans le Programme d'investissements « Assureurs - Caisse des dépôts Relance Durable France » coordonné par la FFA afin de soutenir l'économie française affectée par la crise sanitaire de 2020-2021.

Ainsi, dans le cadre de ces fonds, mais pas seulement, dès que le contexte le nécessite et le permet, des objectifs de durabilité, de progrès ou d'impact pourront être fixés en concertation avec l'emprunteur. Ils sont déterminés sur la base des résultats de la due diligence ESG et des axes de progrès identifiés.

Les objectifs sont validés en Comité d'investissement. Ils peuvent conditionner le financement et être inclus à ce titre dans la documentation.

Il peut également être convenu que l'atteinte des objectifs fixés influence le taux d'intérêt du financement.

Zencap AM cherche à développer cette approche de « sustainability-linked bond » dès lors que c'est pertinent.

Les objectifs sont fixés en étroite collaboration avec l'emprunteur. Nous recherchons des objectifs qui soient :

- adaptés à l'entreprise,
- qualitatifs ou quantitatifs,
- arrêtés dans le temps,
- évaluables selon une méthodologie claire,
- associés à un KPI de suivi,
- associés à des cibles à atteindre, annuellement ou à une autre échéance, et
- liés autant que possible à des ODDs si cela est pertinent.

Quant aux ODDs, Zencap pourra chercher au niveau des fonds à aligner les objectifs fixés avec les emprunteurs sur quelques ODDs prioritaires afin de centrer notre engagement sur des axes prioritaires. Il est à noter que la volonté de contribuer à une ODD ne doit évidemment pas être au détriment d'autres ODDs.

L'emprunteur s'engage à fournir annuellement l'état d'avancement des objectifs fixés. Un point d'étape est ainsi réalisé *a minima* une fois par an

Cette démarche est vertueuse à la fois pour Zencap AM (maîtrise des risques, proximité avec l'emprunteur, valeur ajoutée distillée via l'accompagnement) et l'emprunteur (démarche de progrès, bénéfices d'un accompagnement, gains financiers le cas échéant).

5. Déclaration sur les politiques de diligence raisonnable relatives à la prise en compte des principales incidences négatives en matière de durabilité

Cette partie répond en particulier à l'Article 4 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 novembre 2019, dit « SFDR ».

Zencap AM est une société de gestion qui compte actuellement plus d'une trentaine de collaborateurs [2023]. Le seuil désigné par le règlement « SFDR » de 500 salariés en moyenne sur l'exercice n'est donc pas atteint. Pour autant, nous avons l'intention de mettre en place les diligences nécessaires pour prendre en compte les principales incidences négatives de nos investissements via nos emprunteurs en matière de durabilité.

Nous avons déjà largement entamé la démarche puisque Zencap AM prend en compte dans son processus d'investissement les facteurs de durabilité les plus pertinents dans le contexte de chaque emprunteur potentiel.

Les principales incidences négatives des émetteurs sont ainsi revues dans le cadre de notre démarche ESG, détaillée dans les trois sections suivantes du présent document :

- L'intégration ESG à toutes étapes du processus d'investissement ([3.2](#) L'intégration ESG à toutes étapes du processus d'investissement)
- Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG ([0](#)

- Les éléments constitutifs de la Due Diligence ESG]
- Le cadre d'analyse : référentiels et enjeux ([3.4](#) Le cadre d'analyse : référentiels et enjeux)

Les incidences négatives sont examinées ainsi que la capacité des emprunteurs à les réduire et les gérer.

Néanmoins, compte tenu de la classe d'actifs (dette privée) et de la taille de nos emprunteurs (ex : PME), nous ne disposons pas encore aujourd'hui de toutes les données permettant de mesurer précisément ces impacts. Zencap AM entend réaliser les meilleurs efforts pour combler ces manques en intégrant de nouveaux indicateurs à son questionnaire ESG afin d'être en mesure de collecter les informations utiles. Pour autant, Zencap AM dépend également des indicateurs suivis et calculés par les emprunteurs. Si nous sommes dans une démarche pour influencer autant que possible les emprunteurs à définir des indicateurs et collecter des données, cela n'en reste pas moins une évolution de long court.

6. Nos politiques spécifiques

6.1. Notre Politique Climat et Biodiversité

Cette section répond aux dispositions de l'article 29 - alinéa I de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019.

La politique climat et biodiversité de Zencap AM s'applique à l'ensemble de la gestion en dette privée.

Zencap AM a l'ambition de s'inscrire dans la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité et donc de contribuer à la Transition Energétique et Ecologique (TEE).

6.1.1. Politique Climat

[2023] La politique Climat de Zencap AM fait l'objet d'une large révision et d'un renforcement, avec pour but de prendre des engagements forts et chiffrés d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris (limiter le réchauffement global à 2° C maximum, si possible 1,5° C), à horizon 2050, avec des premiers objectifs intermédiaires. Cela est décrit dans le [Rapport ESG 2023 de Zencap AM](#). Zencap AM a également rejoint la Net Zero Asset Manager Initiative (NZAM) en octobre 2023. Dès la finalisation de la Politique Climat, cette partie sera mise à jour.

RISQUES LIÉS AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les travaux du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) constatent un réchauffement climatique en constante progression au niveau mondial et l'expliquent par la forte augmentation de la concentration en Gaz à Effet de Serre (GES) émis par les activités humaines. Les politiques climatiques impliquent de restructurer les activités économiques pour parvenir à un modèle de production et de consommation bas-carbone. Il s'agit de trajectoires économiques possibles, compatibles avec un réchauffement climatique limité à + 2°C ou + 1,5°C à l'horizon 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. L'accord de Paris du 15 décembre 2015 vise ainsi à contenir ce réchauffement global « bien en dessous de 2 °C ».

Dans ce contexte, les entreprises sont exposées à des risques liés au changement climatique. Ces risques sont regroupés en deux catégories :

1. **Les risques physiques**, c'est-à-dire résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques. Les principaux sont les risques liés à la multiplication des catastrophes naturelles et les risques chroniques tels que les sécheresses, les inondations ou la recrudescence de maladies.

L'identification des risques physiques repose sur une combinaison de deux facteurs :

- L'exposition de l'actif en fonction de son implantation géographique (ex : zone côtière, zone aride)
- La sensibilité de l'actif : le secteur d'activité est un élément fondamental de l'analyse des risques

Ces risques s'accroissent. Selon la Banque Mondiale (2016)³, les catastrophes naturelles entraîneraient déjà chaque année des pertes de consommation équivalant à 520 milliards de dollars et feraient basculer près de 26 millions de personnes dans la pauvreté.

La matérialisation de ces risques physiques a des conséquences directes sur les organisations : dommages sur les outils de production, rupture de la chaîne d'approvisionnement, relocalisation des actifs, etc.

³ Banque Mondiale (2016), Rapport "Unbreakable: Building the Resilience of the Poor in the Face of Natural Disasters"

2. **Les risques de transition**, c'est-à-dire les risques résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ils recouvrent différentes sous-catégories de risques :

- Les risques réglementaires et juridiques sont liés d'une part à un changement de législation (ex : prix du carbone ou réglementations produits), et d'autre part à une hausse des plaintes et litiges à mesure que les pertes et dommages découlant du changement climatique augmenteront.
- Les risques technologiques sont liés à des innovations et ruptures technologiques favorables à la lutte contre le changement climatique (ex : stockage de l'énergie, capture du carbone)
- Les risques de marché font référence aux modifications de l'offre et de la demande liées à la prise en compte croissante des risques climat (ex : variation du prix des matières premières)
- Les risques de réputation sont liés à la modification de la perception des clients et parties prenantes quant à la contribution d'une organisation à la transition vers une économie bas-carbone.

La matérialisation de ces risques de transition, s'ils ne sont pas anticipés, a des conséquences directes sur les organisations : hausse des prix, coûts de mise en conformité, litiges, amendes, inadaptation des outils de production, obsolescence du business model, perte de parts de marché, perte d'image, etc.

Les risques physiques et de transition peuvent donc impacter la performance financière des organisations, remettre en cause leur solvabilité et représentent des risques de perte de valeur potentielle des portefeuilles. L'analyse des risques physiques et de transition constitue donc un moyen de prendre des décisions d'investissement mieux adaptées afin de limiter ces risques.

ENGAGEMENTS DE ZENCAP AM

Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique, Zencap AM prend plusieurs engagements :

- 1) L'exclusion des activités parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre, c'est-à-dire le charbon thermique, le pétrole, les sables bitumineux, le gaz de schiste ou encore les forages en eaux profondes et en Arctique (cf. détails dans la section 6.2 Notre politique d'exclusion). Zencap AM limite ainsi également son exposition à ces secteurs particulièrement exposés aux risques liés au changement climatique. L'application de ces exclusions est vérifiée en amont du processus d'investissement.
 - 2) Dès que possible, l'orientation d'une partie de nos financements vers des acteurs de la transition énergétique (ex : énergies renouvelables, solutions bas carbone, bâtiments éco-conçus).
 - 3) La prise en compte des enjeux, risques et opportunités liés au changement climatique aux différentes étapes du processus d'investissement :
- Au stade du sourcing des dossiers : cf. ci-dessus (1) « L'exclusion des activités parmi les plus émettrices de gaz à effet de serre »
 - Pendant la phase de due diligence
 - Dans le cadre de l'analyse ESG, des questions sur les enjeux climatiques sont posées, au niveau de l'impact de l'emprunteur potentiel sur le changement climatique et de l'impact du réchauffement climatique sur celui-ci. Les critères suivants sont par exemple scrutés, en fonction de leur matérialité (et selon la disponibilité d'informations) :
 - Evaluation de l'exposition aux risques climatiques physiques et de transition
 - Evaluation des émissions carbone
 - Initiatives pour réduire les émissions carbone
 - Consommations énergétiques
 - Part de la consommation énergétique issue des énergies renouvelables
 - Qualité environnementale des bâtiments ou des infrastructures

- Concernant les émissions carbone, lorsque cela est pertinent, le suivi porte sur le périmètre le plus large possible (scopes 1, 2 et 3), c'est-à-dire les émissions au niveau des unités de production mais aussi tout au long de la chaîne de valeur (en amont au niveau des fournisseurs, en aval au niveau de l'utilisation des produits et services). Est également pris en compte la capacité de l'emprunteur à s'inscrire dans la transition énergétique et donc à baisser ses émissions directes et indirectes.
- L'analyse prend ainsi en compte, lorsque l'enjeu climat est matériel, la stratégie climat de l'emprunteur potentiel, ses engagements, ses objectifs, les moyens et actions mis en œuvre ainsi que les résultats.
- Néanmoins, du fait de la classe d'actifs (dette privée) et de la taille des emprunteurs (ex : PME), l'évaluation de l'enjeu reste souvent difficile du fait du manque de d'informations ou de données disponibles. Zencap AM pousse dans ce cas les emprunteurs à mener les évaluations nécessaires mais ceci est une démarche de long court.
- Pendant la phase de négociation des termes du financement

Le cas échéant, une clause ESG ou un objectif portant sur des engagements climat peut être formulé dans la documentation.
- Pendant la vie du financement
 - Le reporting annuel demandé aux emprunteurs inclut des indicateurs sur les enjeux climatiques (émissions carbone, initiatives de réduction des émissions carbone)
 - Lorsque qu'un objectif lié au climat a été fixé dans le cadre du financement, il sera suivi à part entière et revu annuellement à l'aide d'indicateurs dédiés.

6.1.2. Politique Biodiversité

[2023] La politique Biodiversité de Zencap AM a fait l'objet de nombreuses avancées, comme décrites dans le [Rapport ESG 2023 de Zencap AM](#), notamment avec la signature par Zencap AM du [Finance for Biodiversity Pledge](#) en juin 2023. La politique décrite ci-dessous fera ainsi l'objet d'une large révision en 2024.

RISQUES LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

Lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, la convention sur la diversité biologique (CDB) est adoptée par les Nations Unies. Il s'agit d'un traité international qui a trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En 2010, les 190 pays membres de la CDB adoptaient les « 20 objectifs d'Aichi » à horizon 2020 pour stopper l'érosion de la biodiversité. En 2020, malgré la prise de conscience, les objectifs sont loin d'être atteints ; selon les rapports nationaux remis en 2020 au secrétariat de la CDB, seuls six objectifs sur vingt ont été partiellement atteints. Pire, le WWF, dans son rapport "Planète vivante 2020" montre une baisse alarmante des populations de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles et de poissons de 68 % entre 1970 et 2016. Cette trajectoire se reflète également dans le rapport d'évaluation mondiale de 2019 de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les écosystèmes (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services) qui a mis en évidence un déclin mondial généralisé de la biodiversité, lançant un appel urgent à une action immédiate. Un signal d'alarme sonné aussi au niveau des océans avec une urgence à agir comme le souligne l'organisation One Planet Network dans son rapport « Breaking The Plastic Wave » (2020).

La perte de biodiversité due aux activités humaines (disparition des habitats naturels, pollution, surexploitation des espèces) est accélérée et aggravée par le réchauffement climatique, les deux phénomènes sont donc aujourd'hui liés. Les risques sur les acteurs économiques liés à la perte de biodiversité sont nombreux puisque toutes les activités dépendent directement ou indirectement de la nature. Certains secteurs sont particulièrement exposés comme l'agriculture, l'agroalimentaire, la pharmacie ou la cosmétique, à cause des risques de raréfaction de certaines matières premières mais des risques de rupture de la chaîne de valeur existent dans d'autres secteurs, sans oublier les risques physiques (ex : inondations, glissement de terrain) dû à l'érosion des sols.

ENGAGEMENTS DE ZENCAP AM

La prise de conscience de la part des acteurs économiques et des investisseurs semble s'accélérer avec notamment des actions visant à :

- Adresser des sujets liés à la biodiversité et les facteurs de destruction de biodiversité.
- Appliquer des critères de biodiversité dans le process de sélection des fournisseurs ou partenaires économiques pour exclure les entreprises ayant des impacts négatifs sur la biodiversité.
- Développer des approches de mesure de la biodiversité.

Chez Zencap AM, durant le processus de due diligence, l'analyse ESG intègre des enjeux intimement liés à la biodiversité. Les critères suivants sont par exemple scrutés, en fonction de leur matérialité :

- Démarche d'écoconception des produits et services
- Gestion des déchets (production, réduction, recyclage) au niveau de la fabrication ou des produits, réduction des emballages et initiatives en faveur de l'économie circulaire
- Initiatives pour protéger la biodiversité et les écosystèmes (ex : limitation de l'utilisation des sols, protection des forêts, gestion des herbicides, élimination du plastique, etc.)
- Gestion des intrants, des matières premières et de l'eau (réduction, recyclage)
- Développement de produits, services ou infrastructures éco-conçus
- Evaluation d'impact environnemental des bâtiments et infrastructures

Lorsque c'est adapté et pertinent pour l'emprunteur considéré, ces enjeux, comme pour le climat ou d'autres facteurs, peuvent faire l'objet d'objectifs discutés dans la phase de négociation des termes du financement, intégrés à la documentation, et suivis tout au long du financement. Le reporting annuel demandé aux emprunteurs inclut également les critères mentionnés.

Cependant, aujourd'hui, l'évaluation précise des risques et impacts directement liés à la biodiversité reste difficile à quantifier. Les entreprises - qui plus est les petites structures que nous finançons - mesurent rarement leur exposition à ces risques ; la disponibilité des données est donc faible et il est complexe d'appréhender la question de manière fiable et pertinente. A ce jour, quelques initiatives visent à estimer ces risques. Nous réalisons une veille active afin mieux prendre en compte ces enjeux et risques dans notre processus d'investissement.

6.2. Notre politique d'exclusion et de vigilance [2023]

La politique d'exclusion et de vigilance de Zencap AM s'applique à l'ensemble de la gestion en dette privée. Certains fonds peuvent également faire l'objet d'autres exclusions spécifiques qui viennent s'ajouter à celles-ci.

Ces exclusions s'ajoutent à l'interdiction d'investir dans les pays des listes GAFI et ETNC, conformément à notre procédure LCB-FT.

6.2.1. Politique d'exclusion

Nos politiques d'exclusion s'accompagnent d'une démarche de dialogue et d'engagement afin de pousser les acteurs à améliorer leurs pratiques.

La synthèse est décrite ci-dessous. **L'ensemble des exclusions et seuils associés sont détaillés dans la Politique d'Exclusion et de Vigilance de Zencap AM publiée sur le site internet.**

#	Activité	Chaîne de valeur	En 2023	En 2025	≥ 2030
Exclusions sectorielles	Charbon thermique	Prospection, extraction, production, infrastructures dédiées, et nouveaux projets ou développement d'actifs liés au charbon thermique	> 0 % du chiffre d'affaires (CA) ou 1er euro de capex		
		Production d'énergie (dont électricité) à base de charbon thermique	> 2,5 % du CA ou > 2,5 % du mix énergétique ou > 2 GW de capacités installées	> 1 % du CA ou > 1 % du mix énergétique ou > 1 GW de capacités installées	> 0 % du CA > 0 % du mix énergétique > 0 GW
		Chaîne de valeur amont de l'extraction et de la production de charbon thermique, et autres activités liées	> 2,5 % du CA	> 1 % du CA	> 0 % du CA
	Pétrole et gaz fossile	De la prospection à la transformation du pétrole et du gaz fossile	> 10 % du CA pour le pétrole et gaz <u>conventionnels</u>		> 0 % du CA
			> 0 % pour le pétrole et gaz <u>non-conventionnels</u>		
		Nouveaux projets ou développement d'actifs liées à l'extraction et la combustion de pétrole ou de gaz fossile	A partir du 1er euro de Capex Sauf respect de la Taxonomie verte de l'UE <u>pour la production d'énergie à partir de gaz</u>		
		Infrastructures dédiées et production d'énergie à base de pétrole et gaz fossile	> 5 % du CA Sauf respect de la Taxonomie verte <u>pour la production d'énergie à partir de gaz</u>		> 0 % du CA Sauf respect de la Taxonomie verte <u>pour la production d'énergie à partir de gaz</u>
		Chaîne de valeur amont de l'extraction et de la production de pétrole ou de gaz fossile, et autres activités liées	> 10 % du CA		> 0 % du CA

	Huile de palme	Production et distribution d'huile de palme	> 5 % du CA ou seuils de production d'huile de palme certifiée RSPO
	Armes controversées	Revenus provenant d'activités liées aux armements controversés	> 0 % du CA
	Tabac et produits à fumer alternatifs	Production de tabac et produits à fumer alternatifs	> 0 % du CA
		Commerce ou distribution de tabac et produits à fumer alternatifs	> 10 % du CA
	Pornographie	Activité dans le secteur de la pornographie	> 0 % du CA
Exclusions normatives	Traités internationaux	Infractions aux Dix Principes du Pacte Mondial	Exclusion si infraction avérée
		Infractions aux Principes directeurs de l'OCDE	Exclusion si infraction avérée
		Infractions aux Principes et Droits fondamentaux de l'OIT	Exclusion si infraction avérée

6.2.2. Politique de vigilance

Zencap AM applique un engagement particulier, au-delà de la politique d'exclusion, auprès de sociétés exposées aux énergies fossiles et à l'huile de palme dans leur chaîne de valeur.

Par ailleurs, la politique de vigilance de Zencap AM cible les secteurs dont la matérialité des enjeux climat est reconnue comme particulièrement élevée. Neuf secteurs font ainsi l'objet d'un contrôle renforcé lors de la décision de financement ainsi que d'un suivi rapproché tout au long de la vie du financement. Ces neuf secteurs ont été identifiés en cohérence avec l'univers de financement de Zencap AM,

- soit du fait de leur forte contribution aux émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau planétaire :
 - Energie-électricité
 - Transport
 - Agro-industrie
 - Chimie
 - Mines et métaux
 - Construction et ciment
 - Textile
- soit du fait de leur forte croissance :
 - Numérique et télécoms
 - Technologies « de transition »

Une entreprise opérant dans un secteur listé dans cette politique de vigilance voit son niveau de matérialité climat automatiquement classé en « élevé » (niveau le plus haut de l'outil dédié de Zencap AM « Climatrice »). De ce fait, un processus de financement particulier est adopté, fonction également de la maturité et de la capacité de dialogue de l'emprunteur (cf. « Stratégie climat » de Zencap AM). Concernant la ligne métier de Zencap AM des financements immobiliers, un processus ESG spécifique a été mis en place.

L'ensemble de ces secteurs de vigilance sont détaillés dans la [Politique d'Exclusion et de Vigilance de Zencap AM publiée sur le site internet](#).

6.3. Notre politique d'engagement et de dialogue

Cette politique s'applique à l'ensemble de la gestion en dette privée.

La politique d'engagement et de dialogue de Zencap AM vise à établir une relation constructive, de long terme et de progrès avec nos emprunteurs.

Elle comprend différentes dimensions :

- La sensibilisation des emprunteurs potentiels au cours du processus d'investissement

Au cours du processus d'investissement, en particulier en phase de Due Diligence, des échanges sont menés sur les enjeux ESG avec l'emprunteur, à travers le questionnaire ESG de Zencap AM mais pas uniquement, les sujets ESG étant régulièrement abordés en entretien. Ce dialogue initié dès les premiers contacts permet de sensibiliser l'emprunteur autour de ses enjeux clés, des résultats de notre analyse et, le cas échéant, des axes de progrès identifiés.

- La fixation d'objectifs RSE et d'impact

Lorsque le contexte le nécessite et le permet, et de manière systématique sur certains fonds (ex : Rebond Tricolore), Zencap AM fixe des objectifs avec l'emprunteur, en concertation avec ce dernier (cf. [4.2](#) La fixation d'objectifs ESG et d'impact).

A cette occasion, le travail de sensibilisation va plus loin, il s'agit d'embarquer l'emprunteur dans une démarche de progrès constructive dans laquelle il croit.

- L'accompagnement et le dialogue continu

L'accompagnement des emprunteurs sur le long terme, y compris sur les sujets ESG, est une marque de fabrique de Zencap AM, que nous entendons continuer de cultiver. La proximité avec nos emprunteurs nous permet un dialogue continu. Ce dialogue porte sur la gouvernance, l'éthique des affaires, la stratégie, les risques financiers et non financiers, les politiques, les résultats financiers et non financiers, l'impact social et environnemental ou encore le reporting. Notre équipe « RM-ESG » est à ce titre à l'écoute et force de proposition.

Nous encourageons ainsi nos emprunteurs à construire une démarche de RSE solide et à la valoriser, à évaluer leur capacité à adresser des enjeux sociétaux, et à faire preuve de transparence par la publication d'informations ESG appropriées et un reporting adapté.

- Le suivi des risques et controverses

Si l'accompagnement fait partie de notre relation avec les emprunteurs, nous sommes aussi vigilants aux nouveaux risques et à toute dérive de nos sociétés en portefeuille. Nous suivons la presse, les études sectorielles ou les recherches thématiques et sommes en mesure d'interpeller nos emprunteurs le cas échéant. En cas de controverses, Zencap AM se rapprochera de l'emprunteur pour demander des explications et s'assurer de la mise en place de réparation et/ou d'actions correctives. De même, en cas de comportement ou de développement d'activités en contradiction avec les engagements de Zencap AM ou ceux du fonds, Zencap suivra la même approche. Le dialogue est toujours la priorité avant toute décision éventuelle de cesser la relation.

- Le reporting ESG annuel

Dans le cadre de la plupart de nos financements, dès que possible, l'emprunteur s'engage, dans le cadre du suivi pendant la période de financement, à fournir un reporting ESG annuel (questionnaire ESG de Zencap AM).

Ce cadre favorise des échanges réguliers entre Zencap AM et l'emprunteur et permet de poursuivre la sensibilisation tout au long du financement.

- La revue des objectifs ESG

Lorsque des objectifs sont fixés, ils sont revus avec l'emprunteur *a minima* annuellement et permettent de poursuivre des échanges de qualité tout en soutenant l'emprunteur dans sa démarche de progrès.

- Les relations avec les parties prenantes

La démarche d'engagement de Zencap AM ne se limite pas aux emprunteurs, nous portons également les sujets ESG dans nos relations d'affaires ou plus largement de place, par exemple en participant à des groupes de travail au sein de la Commission « Sustainability » de France Invest ou de la Fondation Finance for Biodiversity [2023].

Zencap AM tâche ainsi d'être actif dans ses relations commerciales ou contractuelles, auprès des clients, des partenaires ou des associations professionnelles ou dans le cadre de diverses initiatives de place pour promouvoir l'investissement responsable et partager les bonnes pratiques.

7. Communication et reporting

7.1. Communication interne

La présente Charte est communiquée à l'ensemble des équipes de Zencap AM, qui sont également formées à ces enjeux.

L'ensemble des équipes de Zencap AM sont impliqués dans le bon respect de la politique d'investissement responsable de la Société de gestion (cf. [2.4](#) Notre gouvernance ESG).

Par ailleurs, les sujets ESG (actualités liées à une thématique ESG, un secteur ou un emprunteur) sont discutés lors de **réunions hebdomadaires** incluant l'ensemble de l'équipe Zencap. De plus, une veille de presse ESG est réalisée dans le cadre du reporting mensuel des risques partagé à toutes les équipes.

7.2. Communication externe et reporting

7.2.1. Communication publique

Notre politique d'Investisseur Responsable fait l'objet de différentes publications, que ce soit sur notre site internet ou sur des plates-formes externes (PRI, Observatoire de la finance durable).

- **Le reporting auprès des PRI**

Depuis sa signature des PRI en 2020, Zencap AM renseigne le **reporting annuel dédié de la plate-forme des PRI**. Notons qu'avant 2020, Zencap AM était signataire des PRI par le biais de sa maison mère, OFI AM.

- **Le rapport ESG annuel**

Zencap AM produit chaque année un **rapport ESG** au niveau de la société de gestion afin de faire état de l'avancement de sa politique d'investissement responsable et de ses résultats. Ce rapport répond par ailleurs à l'article 173 de la Loi sur la Transition Énergétique et Ecologique (LTEE).

- **Les informations publiques au titre du Règlement européen SFDR**

Conformément au Règlement européen SFDR ou « Disclosure », Zencap AM publie et tient à jour **sur son site internet** les informations requises au titre des articles 3 et 4, ces informations étant intégrées à la présente charte, ainsi que la manière dont les politiques de rémunération sont adaptées à l'intégration des risques en matière de durabilité (Article 5), cf. document publié sur notre site internet [« Intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération de Zencap AM »](#).

De manière générale, Zencap AM s'engage dans une démarche de transparence sur ces enjeux auprès de ses parties prenantes autant que faire se peut. A ce titre, Zencap AM répond par exemple aux demandes d'informations de l'Observatoire de la finance durable, initiative collective des fédérations professionnelles de la Place financière de Paris répondant à une attente forte du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance.

7.2.2. Communication aux clients et prospects éligibles

Compte tenu de la nature de nos fonds, nos mandats gérés et prestations de conseils en investissement, les informations suivantes ne sont accessibles qu'à nos clients et prospects éligibles.

- **Les informations au titre du Règlement européen SFDR**

Dans le cadre des obligations liées au Règlement européen SFDR, Zencap AM communique dans la documentation précontractuelle de ses fonds, les informations sur les risques en matière de durabilité (Article 6 du règlement). Par ailleurs, tous les fonds qui relèvent des articles 8 ou 9 du règlement font l'objet d'une communication spécifique (documents précontractuels et reporting) quant aux informations requises en fonction de leur classification.

- **Le reporting ESG**

Certains fonds, selon leur stratégie, pourront également faire l'objet d'un **reporting ESG et/ou d'impact** spécifique *a minima* annuel.

Plus globalement, **Zencap AM s'engage à fournir à ses clients investisseurs des informations transparentes, claires et fiables**, que ce soit dans le cadre d'engagements contractuels, de réunions périodiques ou en réponse à des demandes d'informations complémentaires ponctuelles.



www.zencap-am.fr